



**Séance du Conseil municipal du 2 juin 2020
PROCÈS-VERBAL**

Présent-e-s :	P. Bavarel, L. Cocquio, Y. Cogne, F. Davet, I. Dubouloz, S. Ettlin, F. George, S. Gisler, J. Leresche, J. Loeffel, S. Moget, N. Pontinelli, G. Vouillamoz
Assistent :	C. Zäch, maire D. Bolle de Paoli, adjointe I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire communale
Procès-verbal :	G.-P. Riedi

Mme Moget (ci-après la doyenne-présidente) souhaite la bienvenue à tous les nouveaux élus et au public présent à cette séance d'installation du Conseil municipal de Cartigny pour la législature 2020-2025. Elle a le privilège, en tant que doyenne d'âge, de présider cette séance qui se tient exceptionnellement dans la salle communale en raison du COVID-19. Elle félicite les élus de la législature 2015-2020 pour leur engagement et leur disponibilité. Ils ont œuvré de manière efficace au sein du Conseil municipal. La doyenne-présidente félicite également les nouveaux élus qui ont accepté de consacrer du temps à la commune. Elle adresse un merci particulier à l'exécutif pour son engagement sans faille et pour tout le travail réalisé pour le bien des cartignois et pour assurer la prospérité de la commune.

Applaudissements

La doyenne-présidente tient à remercier également Mme Lörtscher pour ses compétences ainsi que le personnel communal.

Applaudissements

La doyenne-présidente indique qu'ils auront, tous ensemble, de nombreux défis à relever pour répondre aux besoins et aux demandes de leurs concitoyens pour préserver l'esprit de ce village où il fait bon vivre. Elle sait que l'on peut compter sur le sens des responsabilités de chacun pour mener à bien la mission qui leur est confiée. La doyenne-présidente souhaite à chacune et à chacun de vivre le plus sereinement possible ces cinq prochaines années, de travailler ensemble de manière constructive dans une ambiance agréable empreinte de respect mutuel pour le succès de leurs fonctions au sein du Conseil municipal.

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'État du 9 avril 2020 validant les élections des conseils municipaux du 15 mars 2020, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 14 avril 2020

La doyenne-présidente procède à la lecture de cet arrêté :

ARRÊTÉ

relatif à la validation des conseils municipaux, du 15 mars 2020

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu les articles 46, alinéa 1, 53, 54, et 140 de la constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 :

vu l'article 77, alinéas 1 et 3, de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982 ;

vu l'arrêté du Conseil d'État du 18 mars 2020 constatant les résultats de l'élection des conseils municipaux, du 15 mars 2020, publié dans la Feuille d'avis officielle des 20 et 30 mars 2020 ;

attendu qu'aucun recours n'est parvenu à la chambre constitutionnelle de la Cour de justice dans le délai légal,

ARRÊTE :

L'élection des conseils municipaux, du 15 mars 2020, est validée.

2. Prestation de serment des conseillères municipales et conseillers municipaux entre les mains de la doyenne d'âge

La doyenne-présidente invite les membres élus du Conseil municipal à se lever. Elle prononce le serment : « Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».

La doyenne-présidente prie chacune et chacun, à l'appel de son nom, de bien vouloir proclamer : « Je le jure » ou « Je le promets ».

Ont prêté serment : Philippe Bavarel, Léonie Cocquio, Yves Cogne, François Davet, Isabelle Dubouloz, Stefan Ettlin, François George, Stéphanie Gisler, Johann Leresche, Juerg Loeffel, Nicolas Pontinelli et Guy Vouillamoz.

3. Élection du Bureau du conseil municipal

La doyenne-présidente propose, sur recommandation de l'exécutif et des responsables de liste, que Mme Gisler soit présidente, M. Loeffel, vice-président et M. Pontinelli membre.

Par acclamation, Mme Gisler est élue à la présidence, M. Loeffel à la vice-présidence et M. Pontinelli membre.

La doyenne-présidente propose la candidature de Mme Lörtscher en tant que secrétaire du Conseil municipal.

Mme Lörtscher est élue secrétaire du Bureau du Conseil municipal par acclamation.

La doyenne-présidente souhaite une excellente législature aux conseillères municipales et aux conseillers municipaux. Elle transmet la présidence de la séance à la présidente nouvellement élue.

La présidente procède à la prestation de serment de la doyenne d'âge en donnant lecture du serment :

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».

Mme Moget a prêté serment.

4. Nomination des diverses commissions

La composition des commissions ci-dessous est acceptée à l'unanimité.

Commission des finances

Président : Yves Cogne

Vice-présidente : Stéphanie Gisler

Membres : Juerg Loeffel, Isabelle Dubouloz, Johann Leresche, Philippe Bavarel

Commission des routes, emplacements communaux, traitement des déchets

Président : Juerg Loeffel

Vice-président : Nicolas Pontinelli

Membres : Johann Leresche, Léonie Cocquio, Guy Vouillamoz

Commission des bâtiments

Président : François George

Vice-président : Johann Leresche

Membres : Yves Cogne, Isabelle Dubouloz, François Davet

Commission de l'information

Président : Guy Vouillamoz

Vice-présidente : Sylvana Moget

Membres : Nicolas Pontinelli, Stefan Ettlin

Commission affaires sociales et scolaires

Président : Isabelle Dubouloz

Vice-président : Philippe Bavarel

Membres : François George, Stefan Ettlin, Sylvana Moget

Commission agriculture, environnement, aménagement, assainissement

Président : Nicolas Pontinelli

Vice-président : Léonie Cocquio

Membres : Yves Cogne, Stéphanie Gisler, François George

Commission culture, loisirs, sports

Président : Sylvana Moget

Vice-président : Stefan Ettlin

Membres : Léonie Cocquio, François Davet, Philippe Bavarel

Commission sécurité, ORPC, pompiers

Président : Stéphanie Gisler

Vice-président : François Davet

Membres : Juerg Loeffel, Sylvana Moget, Guy Vouillamoz

La présidente signale que les membres de la commission naturalisation seront tirés au sort.

Mme Zäch fait remarquer que les commissions sont nommées pour cinq ans et qu'il y a une inversion entre la présidence et la vice-présidence à la mi législature, soit dès le 01.01.2023

La présidente remercie tout le monde et souhaite à chacun plein de succès et réussite pour les cinq prochaines années.

La présidente lève la séance.

La présidente :

La secrétaire :

Un-e conseiller-e :

.....

.....

.....